



www.unac.asso.fr

A TOUS PNC HOP!



#73

27 octobre 2016



VEILLE SOCIALE

Le contexte :

L'UNAC se bat depuis plusieurs mois maintenant pour obtenir un accord catégoriel PNC mais, à l'instar de ce qui a pu se faire à Brit Air (avec les dégâts que nous connaissons), la Direction souhaite que les syndicats Sol non représentatifs dans le collège PNC puissent signer le futur accord PNC (accord inter-catégoriel).

Quelle différence y a-t'il entre un accord catégoriel PNC et un accord inter-catégoriel ?

Un accord catégoriel PNC est un accord signable par les syndicats représentatifs dans le collège PNC, **syndicats élus PAR les PNC.**

Un accord inter-catégoriel est un accord signable par les organisations syndicales représentatives dans toute l'entreprise, y compris SOL et PNT.

Les dangers ?

En adoptant cette position, la Direction s'assure la garantie d'une signature par les syndicats Sol d'un accord moins disant pour les PNC et ce **EN BALAYANT D'UN REVERS DE MAIN LE VOTE DES PNC !**

DEPUIS DES MOIS LES PNC SUBISSENT DE PLEIN FOUET LES CHOIX STRATEGIQUES DOUTEUX d'une Direction qui n'est pas capable d'établir un climat social apaisé. Agir ainsi, ce n'est pas reconnaître les spécificités de notre métier et se mettre volontairement à dos une population déjà à bout de nerfs.

La Direction a encore le choix :

- Respecter le vote des PNC et travailler sur une convention PNC avec des PNC et enfin établir un **VRAI** dialogue social.
- Ou se garantir une signature par les syndicats Sol d'un accord moins disant pour les PNC et partir dans un conflit majeur avec les PNC.

C'est pourquoi nous posons une VEILLE SOCIALE ! C'est aujourd'hui que l'avenir des PNC se joue. Il est ESSENTIEL de se mobiliser pour éviter que nos conditions de travail soient bradées.



Adhérez en ligne !

<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

